

5\$33257□D1\$&77977é□D8□□
6(&5é7\$57\$7□1\$7721\$/□□□□□□□□□□

1. FONCTIONNEMENT FORMEL DU SYNDICAT

Le secrétariat national a été assuré par **Marie-Jeanne DALI**, **Monique EL QACEMI**, **Gilles HUSSON**, **Constantin KAÏTERIS**, **Dominique LUQUET-DÖRFLINGER**, **Daniel MOREAU** **Alain SCHNEIDER**, secrétaires nationaux (qui bénéficiaient de décharges de service partielles) et **Philippe BLANZAT**, secrétaire général, déchargé de service. Les tâches non assurées par Marie-Jeanne Dali en raison de son congé maladie ont été réparties entre les secrétaires en poste à Paris.

L'activité du secrétariat national a été

suivie, comme le prévoient les statuts de notre syndicat, par les conseils syndicaux des : **20 octobre 2001**, **8 décembre 2001**, **8 février 2002**, **23 mars 2002** et **25 mai 2002**. Les comptes-rendus en ont été publiés dans notre bulletin.

Après discussion en conseil syndical, le secrétariat a traité de la manière la plus équilibrée possible les problèmes personnels de nos collègues (services à l'adhérent) et les questions d'intérêt collectif (politique générale).

2. COMMUNICATION

Outre le supplément annuel « Partir », cinq bulletins « SGEN-C.F.D.T. Information Étranger » ont été réalisés.

- **66** (octobre 2001, 8 pages),
- **67** (janvier-février 2001, 12 pages),
- **68** (avril 2002, 10 pages),
- **68** "spécial élections" (avril 2002, 4 pages),
- **69** (juin 2002, 12 pages)

Ces bulletins ont été adressés individuellement à tous les adhérents, aux sympathisants et autres abonnés, au tarif « Presse ». Nos partenaires « institutionnels » continuent à être destinataires de notre bulletin.

Le numéro 68 "spécial élections" a été expédié à l'ensemble du corps (CTPM2) du MAE (voir 6.1)

Plusieurs suppléments ont été édités, notamment :

- **69 A** (supplément au numéro 69, 4 pages, résultat des élections)
- **69 B** (supplément au numéro 69, 4 pages, spécial « Réunions du réseau »)

- **69 C** (supplément au numéro 69, 4 pages, rapport d'activité)

Le « Spécial PARTIR 2002 » d'octobre 2001 a été réédité plusieurs fois au cours de l'année pour mettre à jour son contenu au fur et à mesure que des informations nouvelles étaient connues (calendrier d'opérations de recrutement par exemple). Mis en ligne, sa diffusion sur papier a été effectuée à la demande. Les différents syndicats départementaux ou académiques SGEN-C.F.D.T. ont été destinataires.

Internet :

Le site institutionnel du SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger permet de transmettre rapidement l'information. Le forum de discussion facilite des échanges intéressants entre tous les militants, sans intermédiaire. Le forum réservé aux adhérents du SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger moins utilisé que l'année passée (crise de l'AEFE) est en butte à la réactualisation des adresses électroniques. L'amélioration de la circulation de l'information facilite le travail des

secrétaires nationaux en leur donnant une meilleure connaissance des situations locales et, par conséquent, des arguments immédiats face à l'administration.

Stage de formation

Conformément aux orientations définies par le Conseil syndical, le secrétariat national a organisé un stage de formation pour nos militants

du secteur des instituts et centres culturels les 7 et 8 février 2002. Avec pour thème central « Faire vivre la circulaire 1584/CCF/CCA », il a accueilli des collègues du Maroc, du Mexique, de Pologne et du Portugal. La satisfaction des intervenants et des stagiaires a conduit à envisager le renouvellement de cette expérience en l'étendant à d'autres sujets et secteurs de notre activité.

3. PARTICIPATION AUX DIFFÉRENTES RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES OU INTERSYNDICALES

3.1. A.E.F.E.

Cette année n'a pas été aussi agitée que la précédente.

Les problèmes liés à la mise œuvre de la « réforme » ont été les motifs principaux des sollicitations de nos collègues.

Mais l'on observe également une recrudescence de demandes d'interventions auprès de l'Administration liées à des situations conflictuelles locales. Elles se sont traduites par des audiences auprès des responsables de secteur géographique.

A l'administration centrale, nos efforts pour que la mise en place de l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail respecte les principes édictés par la Fonction Publique n'ont pas abouti. A l'évidence, la situation statutaire précaire de nos collègues ne favorise pas leur mobilisation.

N'étant pas réglementairement membres ni du **conseil d'administration**, ni du **comité technique paritaire**, nous n'avons participé à aucune réunion de ces deux instances.

Le SGEN-C.F.D.T. de l'étranger a participé aux deux **commissions nationales des bourses** : 18 et 19 décembre 2001 puis 25 et 26 juin 2002.

Le compte-rendu de la première a été publié dans le bulletin 67, celui de la seconde le sera dans le numéro 70.

Le SGEN-C.F.D.T. de l'étranger a aussi participé aux **Commissions Consultatives Paritaires Centrale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**, là où il est représenté (P.L.P., agents de catégories A et B) ; là où il n'est pas représenté, le nécessaire a été fait afin d'obtenir les résultats et d'informer les candidats au recrutement dans les plus brefs délais

Enfin, le SGEN-C.F.D.T. a participé à la réunion d'information des nouveaux expatriés à Paris le 1er juillet 2002 au cours de laquelle il a présenté le syndicat.

3.2. Ministère des Affaires Étrangères

Les commissaires de notre syndicat ont pris part aux **commissions consultatives paritaires ministérielles** qui se sont tenues cette année :

- ♦ 2 consacrées aux personnels d'encadrement et de direction, (*promotion et avancement*)
- ♦ 2 consacrées aux personnels administratifs et techniques de catégorie A et B (*recrutement d'agents comptables et adjoints, discipline*)

Le syndicat a participé à deux réunions de **concertation et d'information** concernant les recrutements sur des postes :

- d'attachés de coopération éducative, pour le français et universitaire -28 mars 2002
- d'assistants techniques dans les domaines éducatifs et linguistiques - 2 avril 2002

Tout en saluant le progrès que constituent ces réunions, le SGEN-C.F.D.T. de l'étranger continue à demander l'application complète de la réglementation sur les C.C.P.M. et un meilleur fonctionnement des modes de recrutement des agents de coopération culturelle et linguistique, dans une transparence véritable. Concernant le recrutement des assistants techniques du secteur éducatif et linguistique, nous notons avec satisfaction les efforts de l'administration pour assurer l'information des organisations syndicales.

Nous avons pris part à la réunion du **C.T.P.M. n° 2 des Affaires étrangères**, compétent pour les questions relatives au réseau

« culturel » le 20 mars 2002, dans le cadre de la délégation C.F.D.T.

Le SGEN-CFDT a participé à diverses réunions organisées par le ministère concernant la préparation de la réunion du Comité Technique Paritaire Ministériel, la cellule de réinsertion, la préparation des élections, l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

3.3. OUCFA (Office Universitaire et Culturel Français pour l'Algérie)

Le syndicat a participé aux 2 **conseils d'administration** des 7 décembre 2001 et 2 juillet 2002.

3.4. TOM (Territoires d'Outre-Mer)

Pour mémoire : ce sont les commissaires paritaires fédéraux qui assistent aux commissions

4. PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS AUTRES EN VUE D’AFFIRMER NOTRE PRÉSENCE

4.1. A.D.F.E.

Le SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger était présent à l'assemblée générale 2001 de l'ADFE et a répondu à l'invitation qu'il lui avait faite de participer à la célébration de la réélection de Monique Cerisier Ben Guiga le 23 septembre 2001.

4.2. Fédération des Associations de Parents d'Élèves de l'Étranger.

Le SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger a participé à l'assemblée générale de la FAPEE qui s'est

de recrutement, d'avancement et de promotion. Ces réunions sont préparées en collaboration avec le SGEN étranger. Annie Coérol, SGEN Polynésie nous communique le résultat des commissions territoriales pour la Polynésie.

Le SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger a alerté la fédération SGEN-CFDT, l'Union des Fédération de Fonctionnaires et Assimilés (UFFA-CFDT) et le secteur TOM de notre confédération sur la réorganisation du système de protection sociale en Nouvelle-Calédonie.

Des contacts ont eu lieu à ce sujet avec le secteur extra-métropolitain de la MGEN.

3.5. Autres

Le SGEN-CFDT de l'étranger a participé aux commissions de recrutement :

- Écoles européennes, le 30 avril 2002
- Andorre, le 22 mai 2002

tenue le 6 juillet 2002. Seules 2 organisations syndicales étaient présentes. Nous avons appelé à une réflexion tri-partite sur l'avenir du réseau AEFE en Europe et, une fois de plus, démontré la spécificité de la relation du SGEN-C.F.D.T. avec les associations de parents d'élèves.

4.3. Fédération des Français de l'Étranger du Parti Socialiste

Le SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger a répondu aux invitations de la Fédération des Français de l'Étranger du Parti Socialiste à participer à des rencontres les 26/01/02 et 4/07/02.

5. PARTICIPATION DU SYNDICAT À LA VIE DE LA FÉDÉRATION SGEN ET DE LA CONFÉDÉRATION

5.1. Conseil fédéral

Philippe Blanzat a participé aux réunions du conseil fédéral des 3, 4 et 5 octobre 2001, des 28 et 29 novembre 2001, des 30, 31 janvier et 1^{er} février 2002, des 20, 21 et 22 mars 2002 et des 19, 20 et 21 juin 2002.

5.2. Conseils syndicaux de la C.F.D.T. - M.A.E.

Le syndicat C.F.D.T. du Ministère des Affaires étrangères a invité le SGEN-C.F.D.T. de l'Étranger comme observateur à ses réunions de conseil syndical. De nombreuses concertations ont permis de préparer les interventions lors des réunions avec l'administration.

6. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Ministère des Affaires Etrangères

progression enregistrée, juste récompense de leurs efforts en matière de défense et d'information des personnels.

6.1.1 Premier Comité Technique Paritaire

Le sigle du SGEN-C.F.D.T. est apparu sur les professions de foi élaborées par nos camarades de la CFDT-MAE lors du deuxième tour. A cela, deux raisons : la première est que des détachés de l'éducation nationale affectés dans les services culturels faisaient partie du corps électoral ; la deuxième, conséquence de la présence de ces électeurs, était la candidature de la FSU qu'il n'était pas possible de laisser, seule, occuper le terrain en tant qu'organisation syndicale des personnels de l'éducation nationale. Bien que l'on puisse regretter une baisse de la participation, nos camarades de la C.F.D.T.-MAE peuvent être satisfaits de la

6.1.2 Second Comité Technique Paritaire

Préparée conjointement avec nos camarades de la C.F.D.T.-MAE, cette campagne électorale a donné lieu à une grande mobilisation de moyens et notamment à l'expédition d'un envoi de propagande à chaque électeur pour chacun des deux tours du scrutin.

Bien que l'on déplore également pour ce scrutin une baisse alarmante de la participation, les résultats sont très satisfaisants. Avec une progression de 7,7 % et le gain d'un siège, nous occuperons 5 des 10 sièges de représentants du personnel.

7. INFORMATION ET DÉFENSE DES ADHÉRENTS

Comme par le passé, le secrétariat national a consacré une grande partie de son énergie aux contacts individuels avec des adhérents ou des sympathisants. Les échanges avec nos différents correspondants se font maintenant presque exclusivement par messagerie électronique. La permanence téléphonique reste très sollicitée.

La messagerie électronique permet une accélération des échanges mais il faut toutefois prendre en compte la nécessité de se documenter avant l'envoi des réponses ce qui explique quelquefois les délais. Mais trop de questions sont difficiles à traiter faute d'informations suffisantes fournies par le demandeur.

Les ressources du site et les possibilités qu'offre le vade-mecum, maintenant en ligne, ne sont pas toujours pleinement exploitées par nos adhérents qui pourraient utilement s'y référer.

Le travail d'information concernait autant les adhérents du SGEN-C.F.D.T. de l'Etranger que les syndiqués (ou sympathisants) du SGEN-C.F.D.T. en France, candidats à un départ à l'étranger ou dans les Territoires d'Outre-Mer : information préalable, suivi des dossiers de candidature, vérification de la bonne réception des dossiers, du barème et information sur les résultats des commissions de recrutement.

Le renseignement des non-adhérents du SGEN a été limité à l'information immédiatement disponible. Ont notamment été exclues les demandes nécessitant recherches ou ouvertures de dossier. Nous avons continué, par contre, à répondre aux sollicitations liées à nos responsabilités d'élus des personnels.

Le travail de suivi des carrières s'est fait en collaboration avec les commissaires paritaires des différentes branches – signalement de nos adhérents ou ex-adhérents et information à l'issue des commissions.
